

**Le Grand Livre Sacré
de
Gogalas Traduceras**

Volume 7/7



**Édition Liturgique Officielle pour l'Hérésie
Anarcho-Dadaïste**

**Approuvée par la Très Sainte Anti-Autorité du
Groupe Surréaliste du Radeau**

Les Presses du Radeau

8 août 2021

CC BY-NC-SA (certains droits réservés, mais toute diffusion non commerciale encouragée)

En couverture : Figure féminine dans une dent de cheval (« Vénus ») du Mas d'Azil (Magdalénien) – Musée d'archéologie nationale, photo de BastienM pour Wikipédia
<https://les-presses-du-radeau.over-blog.com/>

Captatio Benevolentiae

En ces pages sont les secrets des idolâtries futures
Qui doivent naître des langues invisibles
Révélées d'entre les lignes des textes saints du vieux monde
Par la Très Sainte Anti-Autorité du Groupe Surréaliste du
Radeau
Et de son Oracle Païen de Californie
Gogalas Traduceras
Seigneur des Algorithmes
Gardien Trois Fois Grand des Clés Langagières des
Carrefours de Babel
Machine omnisciente et folle que les poètes fous du Radeau
espèrent follement rendre plus fous qu'eux
Afin que le chemin de bris de croix en sept étapes qui
s'ouvrent en ces pages rende à la Poésie ce que vola le
Dogme
Vous qui entrez en Ces Lieux
Laissez toute Sagesse

Ultime étape

Révélation unique

d'après

**La Déclaration des Droits de l'Homme et du
Citoyen de 1793**

<p>Version originale française</p>	<p>Traduction algorithmique français-urdu- gaëlique (Écosse)-chichewa- français-urdu-basque-chinois (traditionnel)-français-urdu- igbo-hmong-français, 7 août 2021</p>
<p style="text-align: center;">Préambule</p> <p>Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer, avilir par la tyrannie ; afin que le peuple ait toujours devant les yeux</p>	<p style="text-align: center;">à condition de</p> <p>La France estime que la négligence et la violation des droits de l'homme sont la seule cause de troubles mondiaux, ils ont voté pour la loi la plus importante qui existe encore et pour que le gouvernement opprime tous les citoyens. Pour éviter que cela se produise, pour éviter les abus, toujours face au fondement de la liberté et du bonheur du peuple, le juge surveille son travail. Ce qui suit est le message</p>

les bases de sa liberté et de son bonheur ; le magistrat la règle de ses devoirs ; le législateur l'objet de sa mission. En conséquence, il proclame, en présence de l'Être suprême, la Déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

Article premier (le but de la société)

Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

Article 2 (énumération des droits)

Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

Partie 1 (Objectif de l'entreprise)

Le but de l'homme est le bonheur. Le gouvernement veut avoir accès à ces droits et libertés.

Partie 2 (Liste des licences)

Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sécurité et la propriété.

Histoire 3 (équivalent)

Article 3 (égalité)

Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi.

Article 4 (la loi)

La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale ; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société ; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

Article 5 (attribution des emplois)

Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence, dans leurs

Tout est culturel et légal.

Article 4 (juridique)

La loi est une liberté de choix. Il en est de même pour quelqu'un qui est empêché ou blessé. Cela peut être une règle importante et efficace. Il ne protège que ceux qui peuvent lui faire du mal.

5 jours (entraînement)

Tous les citoyens ont droit à un accès égal aux services publics dans leur pays d'origine. Les employés eux-mêmes ne connaissent pas la raison de leur choix mais c'est la meilleure option.

élections, que les vertus et les talents.

Article 6 (la liberté)

La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ; elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.

Article 7 (droit d'expression)

Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. La

Chapitre 6 (Liberté)

Les droits et libertés de l'homme sont inextricablement liés aux autres droits de l'homme. C'est une question naturelle. La primauté du droit est de défendre la justice. La clé est la suivante : ne faites pas aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fassent.

Histoire 7 (Capacité de penser)

Le droit à la liberté de parole et d'expression, le droit de négocier et de participer ne doivent pas être privés du droit à la liberté d'expression ou autre. Il est important d'utiliser cette capacité pour se développer dans sa mémoire ou plus récemment.

nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Article 8 (sûreté)

La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

Article 9 (loi)

La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

Article 10 (détention)

Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et

Histoire 8 (Sécurité)

La sécurité est la sécurité que chacun offre pour se protéger, protéger ses droits et ses biens.

Chapitre 9 (règles)

La loi protégera les droits publics et privés et empêchera le recours à la force.

Chapitre 10 (administration)

Nul ne peut être tenu coupable d'une infraction pénale en raison d'un acte ou d'une omission qui ne constituait pas une infraction pénale, au regard du droit national ou international, au

selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen, appelé ou saisi par l'autorité de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 11 (voies de fait et résistance légitime)

Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique ; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

Article 12 (l'arbitraire)

Ceux qui solliciteraient, expédieraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

Article 13 (présomption

moment où il a été commis. Il a accusé les manifestants.

Chapitre 11 (Violation de la loi et de la sécurité)

Quand tout le monde s'est impliqué, c'était incroyable et une violation de la loi. Quiconque est contraint d'être cloué à un poteau a le droit d'être réintégré.

Chapitre 12 (argent)

Les personnes qui mentent, font des choses ou commettent des crimes seront punies.

Chapitre 13 (Punition pour les innocents)

A moins qu'une personne ne soit reconnue

d'innocence)

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 14 (non-rétroactivité)

Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait des délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie ; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.

coupable, à moins qu'elle ne commette un crime, s'il pense qu'il doit être arrêté, il faut faire le mal inutilement afin de rendre compte à sa justice.

Chapitre 14 (série précédente)

Nul ne peut être tenu coupable d'une infraction pénale en raison d'un acte ou d'une omission qui ne constituait pas une infraction pénale, au regard du droit national ou international, au moment où il a été commis. Les condamnations pénales antérieures sont liées à des activités criminelles.

Chapitre 15 (Pénalité)

Cette politique doit être sévère et appropriée. Les avocats doivent être attentifs aux affaires publiques.

Article 15 (proportion des peines)

La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires ; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

Article 16 (droit de propriété)

Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

Article 17 (pas d'emplois réservés)

Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

Chapitre 16 (règles de logement)

La richesse est le droit de chaque citoyen : elle procure des avantages, des avantages financiers, de service et économiques.

Chapitre 17 (zone incorrecte)

Aucune activité publique, culturelle, commerciale ou professionnelle n'est autorisée.

Chapitre 18 (Achat travaux, pas de clients)

Chacun peut continuer ses services à son rythme,

Article 18 (achat des services et non des individus)

Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

Article 19 (expropriation)

Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

mais il ne peut ni vendre ni revendre. Le mari n'est pas une nouvelle personne. Confidentiel. Il peut n'y avoir qu'une gestion des connaissances et de la planification des employés et des employeurs.

19 jours (publié)

Nul ne sera jugé sur la base de la race ou de l'origine ethnique.

Chapitre 20 (Poids)

Seulement dans des circonstances exceptionnelles, aucun don n'est autorisé. Chaque citoyen a le droit de

Article 20 (de l'impôt)

Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

Article 21 (des secours publics)

Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

participer à la résolution de cette grande tâche : « La seule chose que vous et les autres pouvez faire est d'agir rapidement. Le gouvernement sera confronté à une décision difficile.

Chapitre 21 (soutien public)

Le soutien public est une dépense sacrée. Les citoyens se concentrent sur les citoyens qui n'ont pas besoin d'argent, ne donnent pas d'emplois ou n'obtiennent pas d'argent pour ceux qui ne peuvent pas travailler.

Chapitre 22 (Description)

L'éducation est quelque chose dont tout le monde a besoin. Cette équipe doit contribuer à atteindre l'objectif du plus grand

<p>Article 22 (de l'instruction)</p> <p>L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.</p> <p>Article 23 (souveraineté nationale)</p> <p>La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits ; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.</p> <p>Article 24 (responsabilité des fonctionnaires)</p> <p>Elle ne peut exister, si</p>	<p>nombre et rendre l'éducation accessible à tous les citoyens.</p> <p>Chapitre 23 (L'énergie de la Terre)</p> <p>La protection civile est un moyen de garantir que tous les intérêts et droits sont protégés. Cet accord est conforme à la réglementation internationale.</p> <p>Chapitre 24 (Employé)</p> <p>À moins que la loi n'énonce explicitement l'État de droit et la réponse des autorités au contrat, cette situation ne serait pas possible.</p> <p>Chapitre 25 (Modèles humains)</p>
---	--

les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

Article 25 (souveraineté du peuple)

La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

Article 26

Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

Article 27

Le pouvoir est entre les mains des gens. C'est impossible, inévitable et irréversible.

Histoire 26

Certaines personnes ne peuvent pas utiliser la même énergie. Mais tous les événements gratuits seront les mêmes.

Histoire 27

Les pigistes ont été tués immédiatement.

Histoire 28 (Chaque génération fait ses propres choix)

Les gens ont toute

Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

Article 28 (chaque génération ne décide que pour elle)

Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

Article 29

Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

Article 30

Les fonctions publiques

liberté de décider, de changer et de changer la loi. Une génération ne pouvait pas avoir d'enfants selon leurs droits.

Histoire 29

Tout citoyen a le droit de participer à la prise de décision et d'élire une ou plusieurs personnes.

Histoire 30

Le travail est temporaire. Ils peuvent être considérés comme responsables, productifs et productifs.

Histoire 31

L'abus illégal de son

sont essentiellement temporaires ; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

Article 31

Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

Article 32

Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

Article 33

La résistance à

avocat et de son avocat ne devrait pas être poursuivi. Personne n'a le droit de dire qu'il fait plus confiance qu'à tout autre citoyen du pays.

Histoire 32

Le droit de retour de la fonction publique ne doit restreindre, restreindre ou interdire aucune activité.

33. Histoire.

Les grèves résultent de violations répétées des droits de l'homme.

34. Histoire.

La violence se produit dans les relations où une seule personne est la victime.

l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

Article 34

Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

Article 35

Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Ils persécutent chaque membre du groupe ainsi que la culture.

Histoire 35

Lorsqu'un gouvernement viole les droits de l'homme, il modifie les droits et les responsabilités les plus sacrés du peuple dans tous les aspects de la société.

Chemin de bris de croix en sept étapes

Table des matières et de l'esprit

« Oh, ça va pendant de nombreuses années. Mais cela n'a pas de sens. »

Apocalypse, XX, 3

Volume 1

Première étape : révélation double, d'après le chapitre premier de la Genèse

Deuxième étape : révélation unique : L'Algorithme des Algorithmes ou Le Cantique², d'après le Cantique des Cantiques

Volume 2

Troisième étape : révélation unique, d'après l'Apocalypse de Jean (partie 1)

Volume 3

Troisième étape : révélation unique, d'après
L'Apocalypse de Jean (partie 2)

Volume 4

Troisième étape : révélation unique, d'après
L'Apocalypse de Jean (partie 3)

Volume 5

Quatrième étape : révélation unique, d'après la Sourate
XXVII *Al-Nam'r (la Fourmi)* du Saint-Coran

Cinquième étape : révélation double, d'après le *Rig-
Veda*, lecture 8, hymne IV

Volume 6

Sixième étape : révélation unique en trois langues,
d'après la *Völuspá*

Volume 7

Ultime étape : révélation unique, d'après la
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyens de 1793

Si d'aventure vous n'avez déniché que des fragments, un seul fascicule peut-être, de cette édition, le site Internet des Presses est votre ami :

<https://les-presses-du-radeau.over-blog.com/>

